

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 16 mai 2024, à 19h30

Grande salle de l'Hôtel de Ville, Romont

PROCES-VERBAL

Présidence	M. Christophe GIRARD, président
Vice-présidence	M. Olivier MARILLER, vice-président
Présents-es	<p>Pour le conseil général, 45 membres, dont ceux nommés ci-dessus</p> <p>Mmes/MM. Philippe AYER - Luc BARDET - Nicole BARDET - Patrice BEAUD - Frédéric BERSET - Lukas BIELER - Christian BOURQUI - Jacqueline BOURQUI - Vincent BRODARD - Ajda BUDAK - Marie-Christine CLERC - Simon CODOUREY – Maria COELLO VERA BENETTI - Karine COPPARONI - Fabrice CORBAT - Géraldine DAFFLON - Nicolas DAFFLON - Caroline DELACRETAZ PIDOUX - Olivier ELTSCHINGER - Jean-Bernard FAVRE - Isaline FINGER - Patrice GEINOZ - Emilien GIRARD - Rachel HUFSCHMITT - Manuel HURNI - Philippe JORDAN - Arnaud MAILLARD - Christelle MASUR LUU - Bertrand MENETREY - François-Xavier MEUWLY - Jean-Baptiste MOREL - Stéphanie OBERSON - Nicolas PERRIN - Vesna PETROVIC - Stéphanie PITTET - Jean-Yves PYTHON - Sébastien RICHOS - Jean-François ROCH - Thierry ROPRAZ - Laurent SCHMUTZ - Stefan TRÜMPLER - Floriane VALLELIAN - Dominique ZÜRCHER</p>
Excusés-es	<p>Pour le conseil général</p> <p>Mmes/MM. Katharina CATTIN - Roxane ECOFFEY - Thierry JORDAN - Virginie MARDON - Valérie PITTET</p>
Présents-es	<p>Pour le conseil communal, 8 membres</p> <p>M. Jean-Claude CORNU, syndic</p> <p>M. Thierry SCHMID, vice-syndic</p> <p>Mmes/MM. Didier DEMIERRE - François HELFER - Armand JAQUIER - Murielle JAQUIER-ELTSCHINGER - Stefanie LOSEY - Marc MENOUD</p> <p>Pour l'administration communale</p> <p>M. Yves BARD, secrétaire communal</p> <p>M. Frédéric ROSSIER, administrateur des finances</p>
Excusé	M. Emmanuel BUSSARD, conseiller communal
Rédacteur	M. Yves BARD, secrétaire communal
Dactylo	Mme Hélène PITTET, collaboratrice administrative

INTRODUCTION DE M. CHRISTOPHE GIRARD, PRESIDENT

« Monsieur le Vice-Président du conseil général,
Mesdames, Messieurs les Membres du bureau,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Monsieur le Syndic,
Monsieur le Vice-Syndic,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Monsieur le Secrétaire communal,
Monsieur l'Administrateur des finances,
Mesdames et Messieurs les Représentants-es de la presse,
Mesdames, Messieurs,
Cher Public,

Je vous souhaite la bienvenue pour cette séance du conseil général du mois de mai qui est traditionnellement consacrée aux comptes. Le menu de ce soir est copieux mais globalement assez digeste grâce à des comptes aussi verts que nos belles campagnes de printemps.

*En préambule, j'aimerais souhaiter la bienvenue à **Mme Maria COELLO VERA BENETTI**, nouvelle conseillère générale. Je vous félicite pour votre engagement au sein de ce conseil général. Nous pouvons l'applaudir.*

« Applaudissements ».

EXCUSES-ES

Le bureau du conseil général a reçu les excuses reconnues valables de :

Pour le conseil général

- Mme Katharina CATTIN.
- Mme Roxane ECOFFEY.
- M. Thierry JORDAN
- Mme Virginie MARDON.
- Mme Valérie PITTET.

PRESENCES

Il ressort de la liste des présences que **45** conseillères générales et conseillers généraux sont présent-e-s pour la séance de ce soir. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'art. 69 du règlement du conseil général (RCG), le conseil général est apte à délibérer puisque la majorité de ses membres est présente.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La convocation, l'ordre du jour, ainsi que tous les documents relatifs aux objets inscrits à l'ordre du jour ont été adressés à chaque conseillère générale et chaque conseiller général, dans la forme et les délais mentionnés par la loi, conformément à l'art. 66 du règlement du conseil général (RCG).

La convocation ne suscitant aucune remarque, **M. le Président** déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

Pour le bon déroulement des débats, **M. le Président** demande à chacune et à chacun de lever son carton visiblement et suffisamment longtemps lors des votes, afin de permettre aux membres du bureau d'effectuer leur travail de comptage.

M. le Président prie les intervenants-es de bien vouloir remettre à M. le secrétaire communal, en fin de séance, une copie de leur(s) intervention(s), ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Conformément à l'art. 106 du RCG, les débats sont enregistrés afin de faciliter la compréhension des interventions.

M. le Président prie les intervenants-es d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité en début d'intervention.

Concernant le dépôt des interventions parlementaires, la manière de procéder est la suivante :

- pour les propositions et postulats, le formulaire doit être remis au secrétaire avant la séance ;
- pour les résolutions, les conseillères générales et conseillers généraux sont priés-es d'en remettre maintenant le texte au bureau pour distribution aux membres.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour faisant partie intégrante des documents adressés aux membres du conseil général avant la séance de ce soir, il n'en est pas donné lecture.

L'ordre du jour tel que proposé ne suscitant ni question ni remarque, et aucune motion d'ordre pour la modification du cours des débats n'étant demandée selon l'art. 90 RCG, **M. le Président** le soumet au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS – SOIT PAR 45 VOIX – QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE L'ORDRE DU JOUR TEL QUE PRESENTE.

1. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 FEVRIER 2024

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 22 février 2024. Aucune remarque n'étant formulée concernant son contenu, **M. le Président** le soumet au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS - SOIT PAR 45 VOIX - QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 FEVRIER 2024.

2. POINT DE LA SITUATION CONCERNANT LE PROJET DE LA NOUVELLE ECOLE

- *cf. annexe 1 : dossier de présentation*

Suivant la tradition et la volonté du conseil général, **M. le Président** passe la parole à **M. Jean-Claude CORNU**, syndic, pour faire le point de la situation concernant le projet de la nouvelle école En Bouley (*cf. annexe 1*) et pour communiquer également des informations concernant les autres bâtiments scolaires.

- **Intervention de M. Lukas BIELER, conseiller général (PVL)**

« Je profite de revenir sur un point que M. le Syndic a abordé, à savoir les pavillons scolaires. Ai-je bien compris que personne ne les achètera ? Je pensais que l'isolation qui avait été posée permettrait de mieux les vendre. Qu'en est-il exactement ? »

- **Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

« L'idée est de ne pas les laisser sur place. Evidemment, si on parvient à les valoriser, à savoir les vendre, on le fera. Mais il n'existe aucune velléité de les garder. Dans tous les cas, on ne veut pas les démonter et les amener à la déchetterie. »

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** rappelle qu'il s'agit d'une information et que, par conséquent, ce point ne fait pas l'objet d'un vote de la part du conseil général.

3. COMPTES ET RAPPORT DE GESTION

- *cf. annexe 2 : dossier de présentation*

L'entrée en matière pour les comptes et le rapport de gestion est acquise de plein droit, conformément à l'article 82 du règlement du conseil général (RCG).

Aucune demande de renvoi n'est requise.

Pour l'examen des comptes, **M. le Président** propose de procéder de la manière suivante :

- 1) PRÉSENTATION PAR M. SCHMID, VICE-SYNDIC, DIRECTEUR DU DICASTÈRE DES FINANCES.
- 2) RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE.
- 3) DISCUSSION GÉNÉRALE SUR LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT.
- 4) EXAMEN DE DÉTAIL DES COMPTES DE FONCTIONNEMENT, CHAPITRE PAR CHAPITRE EN OUVRANT LA DISCUSSION À LA SUITE DE CHACUN D'ENTRE EUX.
- 5) EXAMEN DES COMPTES D'INVESTISSEMENTS ET DU BILAN.
- 6) EXAMEN DU RAPPORT DE GESTION.
- 7) VOTE FINAL EN 4 TEMPS :
 - A) COMPTES DE FONCTIONNEMENT.
 - B) COMPTES DES INVESTISSEMENTS.
 - C) BILAN.
 - D) RAPPORT DE GESTION.

1) PRÉSENTATION PAR M. SCHMID, VICE-SYNDIC, DIRECTEUR DU DICASTÈRE DES FINANCES, AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

« C'est un plaisir que de vous présenter ce soir les comptes de la commune pour l'exercice 2023. Dans son message introductif du rapport de gestion, le conseil communal parle de paradoxe entre un résultat forcément très réjouissant contrastant avec un taux d'endettement qui empêche toute euphorie. Pour le responsable du dicastère des finances, il faut presque parler de schizophrénie, les deux hémisphères de mon cerveau me jouant des musiques bien différentes. Mon cerveau gauche crie qu'il est temps de desserrer le corset budgétaire qui prévaut dans notre commune depuis près de 20 ans et qu'il est temps de s'ouvrir à des projets audacieux. Nul doute que dans quelques minutes, cette musique se fera entendre de la part de quelques porte-paroles dûment mandatés par leur groupe politique. Mon cerveau droit lui me signale que ce résultat, tout réjouissant qu'il soit, est tout juste suffisant à couvrir les charges d'amortissements et les charges financières qui grèveront nos comptes dès 2025 par suite de la construction de l'école En Bouley et de l'esplanade d'Arruffens. Il s'inquiète également du taux d'endettement et de l'effet des indicateurs MCH2 sur les capacités futures d'investissement de notre commune.

La commune se trouve donc bien dans une situation très saine mais qui requiert encore de la prudence. La bonne tenue du compte des impôts des personnes physiques et morales est véritablement très réjouissante, mais elle aura aussi comme conséquence une augmentation de la quote-part de Romont aux coûts des charges liées tant régionales que cantonales. La très forte croissance de celles-ci et la concomitance des investissements très importants de la commune, de l'association du COGL et du RSG impactent très fortement nos ratios d'endettement. Il nous faudra quelques années pour rétablir un équilibre plus favorable et améliorer ceux-ci.

Je vous donne maintenant un très succinct aperçu des comptes 2023 :

COMPTES DES INVESTISSEMENTS (slides 4 à 6)

Slides 4&5

La première et la seconde slides des investissements vous présentent une vue succincte des investissements en cours. Il montre un montant de CHF 35'112'867.- comme solde de crédits ouverts votés au 31.12.2023 par le conseil général, dont CHF 24'219'870.05 pour le crédit de l'école En Bouley et CHF 6'370'189.30 pour le crédit global de l'esplanade d'Arruffens. Hors ces deux projets, c'est donc encore près de 4,5 mios de crédits ouverts qui subsistent dans les comptes.

Slide 6

Les comptes des investissements 2023 présentent des dépenses pour CHF 22'873'082.20 et des recettes de CHF 284'314.70. Notons qu'à l'exception de travaux de génie civil dans les postes 501 et 503 pour lesquels quelques projets n'ont finalement pas été réalisés au cours de l'exercice 2023, les autres postes sont en ligne avec le budget.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT A TROIS NIVEAUX

Slide 8

L'exercice 2023 présente un bénéfice de CHF 2'885'499.70 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 86'777.-. L'amélioration par rapport au budget est donc de CHF 2'972'276.70, pour un total de revenus d'exploitation de CHF 29'952'181.27.

BILAN*Slide 10*

Au bilan, le solde des actifs se monte désormais à CHF 80'035'754.72 ; le montant de la dette (hors part de la dette des associations de communes) se monte à CHF 29'765'218.83 ; la commune dispose donc d'un capital propre de CHF 50'270'535.89.

INDICATEURS MCH2*Slide 12*

Ce tableau vous présente les indicateurs financiers tels que voulus par le plan comptable MCH2. Conformément aux attentes, le taux d'endettement net, la dette brute par rapport aux revenus et le montant de la dette nette par habitant en francs se sont fortement péjorés lors de l'exercice 2023. L'impact des investissements pour l'école En Bouley et le plateau d'Arruffens pèse d'ores et déjà sur ces indicateurs et il l'impactera encore plus fortement les années prochaines. La capacité d'investissements de la commune sera fortement limitée dans les années à venir car elle devra retrouver, dans un délai raisonnable, une meilleure assise financière.

COMPTES DE RÉSULTAT 2023 PAR SECTION*Slides 15 & 16*

Sur l'ensemble des charges par chapitre, on constate une maîtrise des dépenses par rapport au budget. Je remercie une nouvelle fois très chaleureusement tous mes collègues conseillères et conseillers communaux, les chefs de service et l'ensemble du personnel communal pour leur gestion professionnelle dans le respect des budgets.

Outre cette gestion très stricte des budgets par l'administration, l'amélioration des comptes 2023 s'explique par les 4 éléments essentiels suivants :

- Une diminution d'environ 500 KCHF des coûts par rapport au budget des comptes scolarité obligatoire (chapitre 21).*
- Une diminution d'environ 300 KCHF des coûts par rapport au budget des comptes du RSG (chapitre 41 et 42) lié en grande partie aux remboursements COVID du canton.*
- Une diminution de plus de 150 KCHF des coûts par rapport au budget des comptes Aide sociale (chapitre 57).*
- Une amélioration nette de la perception d'impôt et de taxes (part. immobilières) : 1,6 mios (chapitre 9).*

Pour terminer, je veux adresser des remerciements particuliers à l'équipe du service des finances et tout particulièrement à notre administrateur des finances Frédéric pour le travail effectué et, s'il reste encore un défi important pour l'établissement formel du système de contrôle interne, je me plais à relever ici, cette année encore, les félicitations transmises par notre société fiduciaire qui officiait pour la dernière fois et qui a tenu à relever encore une fois l'excellent travail accompli par M. ROSSIER depuis son entrée en fonction.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le conseil communal vous invite à accepter les comptes des investissements, les comptes de fonctionnement et le bilan tels que je viens de vous les présenter.

J'en ai terminé avec mon rapport et je vous remercie toutes et tous de votre attention ! »

2) RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

■ Intervention de Mme Stéphanie OBERSON, conseillère générale, présidente de la commission financière (PLR)

« La commission financière a examiné avec attention le fascicule des comptes 2023, lors de sa séance du 23 avril dernier.

M. Thierry SCHMID, vice-syndic et directeur des FINANCES, ainsi que M. Frédéric ROSSIER, administrateur des FINANCES, étaient également présents.

Cette étroite collaboration mise en place lors de la lecture des comptes et des budgets est un modus vivendi fortement apprécié, tant de la part de la commission financière que du conseil communal. En effet, à l'issue de cette séance de travail, il ne subsistait plus de question sur ce sujet pour les membres du conseil communal, toutes les explications nous ayant été fournies par M. Thierry SCHMID et M. Frédéric ROSSIER.

Les comptes 2023 sont le deuxième exercice réalisé sous l'égide des directives de MCH2 qui, rappelons-le, ne permettent d'effectuer ni amortissements complémentaires, ni réserves latentes ou budgétaires, ni provisions.

L'exercice 2022, qui dissolvait par conséquent les réserves pour environ 7,2 mio de francs, présentait un bénéfice d'environ 6,8 mio. L'exercice 2023 ne bénéficie pas de cet artifice, mais présente un résultat inattendu toutefois, soit un bénéfice de CHF 2'885'499.70, alors qu'un déficit de CHF 86'777.- avait été budgétisé.

La structure du compte de résultat à trois niveaux permet de distinguer la provenance des sommes et de ce fait, l'analyse des éléments ayant contribué à ce bénéfice :

- CHF 759'203.93 proviennent de l'activité courante de l'exploitation, soit le résultat opérationnel ;*
- CHF 581'868.68 proviennent des activités de financement ;*
- CHF 1'544'427.09 proviennent des activités non courantes d'exploitation, ne pouvant être influencées.*

Au premier niveau, la commission financière a constaté une bonne gestion des charges et produits en lien avec l'activité courante d'exploitation.

Fait peu courant, les charges de transfert, communément appelées charges liées, ont contribué au résultat opérationnel, par des dépenses inférieures ou des ristournes de l'année précédente pour environ 1,1 mio de francs.

Les estimations des rentrées fiscales 2023 correspondent au potentiel fiscal dégagé par l'année 2021 et sont en adéquation avec le budget 2023. Les chiffres de l'année fiscale 2022 ne sont pour l'instant que peu exploitables, compte tenu du nombre d'avis de taxation fiscaux 2022 manquants au 31.12.2023. Nous espérons que cette situation, indépendante de la commune, soit rapidement résolue par le canton. Un bémol au sujet des impôts toutefois, à savoir leur encaissement. Les pertes se sont élevées à plus de CHF 325'000.-, soit 2.8 % de la fiscalité des personnes physiques et étaient budgétées pour CHF 180'000.-.

Les années fiscales antérieures, qui ne sont plus budgétisées, mais estimées lors de la clôture de l'exercice comptable correspondant, exercent une influence non négligeable, en chiffres

arrondis : pour les personnes physiques, + CHF 830'000.- sur le revenu, - CHF 50'000.- sur la fortune, + CHF 280'000.- pour les impôts à la source, pour les personnes morales, + CHF 220'000.- sur le bénéfice, + CHF 80'000.- sur le capital.

Les impôts liés aux gains immobiliers et aux mutations immobilières dégagent également un surplus de recettes pour CHF 680'000.- par rapport au budget.

Au deuxième niveau, les diverses locations de notre patrimoine financier, ainsi qu'une excellente gestion des liquidités, en collaboration avec le cycle d'orientation notamment, et de très bonnes négociations avec les bailleurs de fonds pour les emprunts, à des taux inférieurs au budget, ont permis de générer ce résultat financier remarquable.

Le troisième niveau correspond aux activités non courantes d'exploitation. Celles-ci consistent essentiellement en des prélèvements dans la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif, pour CHF 1'474'836.-. En effet, MCH2 a forcé les communes à réévaluer son patrimoine administratif. La différence entre les sommes pour lesquelles celui-ci figurait au bilan et le montant de réévaluation a été porté en réserve. Cette réserve sera dissoute sur 10 ans, de façon linéaire. Cela permet de compenser les amortissements devant être effectués sur ces objets qui ont été réévalués.

Les indicateurs financiers de nos comptes ne sont pas au beau fixe. Les dépenses d'investissements conséquentes effectuées et les dettes engendrées n'y sont pas étrangères, de même que le poids des dettes contractées par les associations de communes, pour lesquelles nous sommes solidairement responsables.

Les comptes d'investissements 2023 présentent des dépenses nettes de CHF 22'588'767.50, les projets votés se réalisant.

*Le bilan, au 31.12.2023, compte tenu du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 (+ CHF 2'885'499.70) et des investissements nets (+ CHF 22'588'767,50) présente une fortune nette de **CHF 30'797'573.58**.*

Conformément aux exigences de la Loi sur les communes, les comptes annuels ont été révisés par un organe de révision agréé, en l'occurrence la société fiduciaire CORE, pour la troisième année de son deuxième mandat. Celle-ci conclue que les comptes annuels présentés sont conformes aux prescriptions légales ainsi qu'aux principes d'établissement et de présentation des comptes annuels prescrits par le Conseil d'Etat. Les lettres de recommandation ont été majoritairement mises en œuvre. Le service du contrôle interne reste à élaborer toutefois. L'organe de révision relève que la collaboration avec le service des finances communal a été excellente durant toute la durée du mandat.

En finalité, la commission financière remercie toutes les personnes ayant participé à la bonne tenue et à l'élaboration de ces comptes et invite le conseil général à accepter les comptes de fonctionnement 2023, les comptes d'investissements 2023, le bilan au 31.12.2023 ainsi que ses annexes ».

3) DISCUSSION GÉNÉRALE SUR LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes de fonctionnement 2023 et passe la parole aux groupes politiques, dans l'ordre des forces en présence au sein du législatif communal, évidemment pour autant qu'une intervention soit souhaitée.

▪ **Intervention de Mme Jacqueline BOURQUI, conseillère générale (PLR)**

« Le 7 mai dernier, le groupe PLR s'est réuni, réunion au cours de laquelle il a parcouru le rapport de gestion et les comptes 2023 de la commune.

Nous avons apprécié les annotations, la présentation des impôts par section et c'est avec satisfaction que nous avons pris connaissance des résultats. Les charges ont été bien analysées et maîtrisées. Non seulement elles sont inférieures à ce qui était prévu au budget, mais aussi à celles de l'année 2022.

Concernant les revenus, les objectifs budgétaires ont été atteints, dit laconiquement notre prudent trésorier. Nous pouvons raisonnablement penser qu'ils ont été dépassés. Certes, le service des contributions accuse un important retard dans les taxations, mais les indicateurs retenus sont bien fondés.

Le budget laissait présumer un déficit, et c'est sur un bénéfice apprécié que se termine l'année 2023. Le bilan et les indicateurs pertinents qui l'accompagnent rappellent que la prudence reste de rigueur en matière de dépenses sans refléter notre espoir, à savoir celui de revenus supérieurs les prochaines années.

En parcourant ces comptes, nous avons eu le sentiment que notre commune était bien gérée, que s'y appliquent toutes les personnes impliquées, conseillers, chefs de service, collaboratrices et collaborateurs à tous niveaux auxquels va notre plus grande reconnaissance et nos remerciements pour la qualité de leur engagement.

C'est avec confiance que le groupe PLR approuvera ces comptes et vous invite à en faire de même ».

▪ **Intervention de M. Simon CODOUREY, conseiller général (Le Centre)**

« Lors de sa séance de préparation, le groupe « Le Centre » a analysé les comptes 2023.

Avec un budget d'environ 31 millions de francs, les comptes révèlent un écart budgétaire proche de 3 millions de francs, aboutissant au résultat positif annoncé par notre directeur des finances, M. SCHMID. Ceci est évidemment réjouissant et témoigne de la prudence budgétaire de la commune, ainsi que du contrôle efficace des coûts, malgré des recettes fiscales difficiles à estimer.

Un chapitre en particulier a retenu notre attention, celui des pertes sur les débiteurs. Ce poste, considérablement affecté par une mise en faillite, demeure encore particulièrement élevé. Par conséquent, une attention particulière doit être portée au suivi des encaissements.

Compte tenu des lourds investissements actuels et encore à venir, il n'est pas surprenant que les indicateurs MCH2 soient affectés négativement. Il est donc d'autant plus réjouissant de pouvoir présenter des comptes bénéficiaires. »

En conclusion, malgré les défis fiscaux et les investissements conséquents, les comptes 2023 témoignent de la rigueur et de la prudence de la gestion budgétaire. Le groupe Le Centre remercie le service des finances pour le travail accompli cette année et accepte les comptes tels que présentés. »

▪ **Intervention de M. Dominique ZÜRCHER, conseiller général (PS)**

« Le groupe PS a pris connaissance des rapports des comptes et de gestion 2023.

Nous relevons avec plaisir la présentation claire du document des comptes, incluant des remarques et explications bienvenues.

Comme cela a été souligné par notre vice-syndic, l'exercice de l'année écoulée a été marqué par une bonne maîtrise des charges, associée à des revenus fiscaux de près de 10 % plus élevés que budgétés. Nous ne pouvons donc que nous réjouir de ces résultats financiers, que l'on se doit de relativiser, puisqu'une partie du bénéfice résulte des prélèvements dans la réserve de réévaluation, liés à la dissolution partielle du patrimoine administratif, pour un montant d'environ 1,5 mio de francs.

Les esprits chagrins ne manqueront pas de souligner que les indicateurs financiers sont loin d'être positifs et rassurants, mais il est malgré tout à souligner que, suivant l'angle de lecture, la perspective reste à la fois favorable, avec une charge du service de la dette qui reste faible et pondérée, en tenant compte d'un taux d'engagement des investissements très élevé, et encourageante, avec une augmentation sensible et constante de la population, donc des revenus.

N'oublions pas que le rôle de la commune reste d'assurer l'intégration, le soutien et le bien-être de sa population, et de lui ménager un cadre et des conditions de vie satisfaisantes. En ce sens, nous encourageons le conseil communal à ne pas relâcher ses efforts et investissements dans les domaines de la solidarité et de la santé, mais aussi dans des infrastructures et aménagements publics plus verts et durables, car les enjeux et attentes sont importants.

Nous terminons par un remerciement général à toutes les personnes qui ont participé à l'établissement des comptes et du rapport de gestion, ainsi qu'à toutes les collaboratrices et collaborateurs de notre commune, qui ont contribué à assurer des prestations de qualité dans un cadre budgétaire contenu.

Le groupe PS approuve le rapport des comptes 2023 et propose à ses collègues du conseil général d'en faire de même ».

▪ **Intervention de M. Fabrice CORBAT, conseiller général (Les Vert·e·s)**

Le Groupe Les Vert·e·s a parcouru les comptes et le rapport de gestion 2023. Nous remercions M. Frédéric ROSSIER, M. Thierry SCHMID ainsi que toutes les personnes ayant travaillé à sa rédaction.

Nous nous réjouissons de la bonne forme actuelle des finances communales, et constatons la cohérence de notre politique financière actuelle.

Nous avons également apprécié la pertinence des nombreux commentaires qui permettent de clarifier la plupart des objets cités.

Nous sommes certains que le conseil communal aura à cœur de ne pas négliger les futurs investissements en matière de justice sociale et de défense des intérêts environnementaux.

Nous invitons le conseil communal à poursuivre dans cette voie actuelle, et validons les comptes et le rapport de gestion 2023.»

▪ **Intervention de M. Jean-Baptiste MOREL, conseiller général (HN)**

« Le groupe Horizons Nouveaux s'est réuni le 6 mai dernier pour examiner les comptes 2023 de la commune ainsi que son rapport de gestion. Nous nous réjouissons de constater l'exemplarité de ces comptes et nous tenons à féliciter chaleureusement le ministre des finances, M. Thierry SCHMID, son administrateur M. Frédéric ROSSIER, ainsi que tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices des services communaux qui ont contribué à la rédaction de ces documents.

La transparence des comptes et la clarté des explications fournies par le conseil communal sont grandement appréciées par le groupe Horizons Nouveaux. Cette approche constitue une stratégie très efficace pour favoriser la confiance au sein des habitants de la commune.

Le conseil communal, ainsi que l'ensemble de ses services, ont une fois de plus démontré leur capacité à prioriser les différents projets et investissements, ainsi qu'à assurer une gestion judicieuse de la trésorerie. En témoigne le bénéfice de plus de 2,8 millions de francs réalisé en 2023.

Cependant, nous anticipons une période plus délicate avec le début des remboursements de l'emprunt contracté pour la construction de notre future école en 2024, ainsi que des défis liés à notre réseau d'eau et à nos infrastructures routières. Bien que plusieurs projets soient en cours de réalisation, il sera crucial d'analyser avec soin les projets à venir.

L'augmentation de la population de notre commune et l'implantation de nouvelles entreprises laissent présager des perspectives prometteuses en termes de recettes fiscales. Cependant, nous devons rester vigilants et continuer à maintenir une stratégie prudente pour les années à venir.

Le groupe Horizons Nouveaux vous encourage donc à accepter les comptes 2023 tels que présentés par le conseil communal. »

4) EXAMEN DE DÉTAIL DES COMPTES DE FONCTIONNEMENT, CHAPITRE PAR CHAPITRE, EN OUVRANT LA DISCUSSION À LA SUITE DE CHACUN D'ENTRE EUX

Les comptes ayant été consciencieusement étudiés par chaque conseillère et conseiller général, par les membres de la commission financière et dans les séances des groupes politiques, **M. le Président** passe directement à l'examen de détails par chapitre, dès la page 13, pour permettre de poser des questions sur des points restant encore obscurs. Pour plus de clarté lors de la prise de parole, **M. le Président** prie les intervenants-es de bien vouloir citer le numéro du compte auquel font référence leurs interventions.

0. ADMINISTRATION GENERALE (page 13 et suivantes)

Aucune intervention.

1. ORDRES ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE (page 21 et suivantes)

Aucune intervention.

2. FORMATION (page 29 et suivantes)

Aucune intervention.

3. CULTURE, SPORT ET LOISIRS (pages 39 et suivantes)

Aucune intervention.

4. SANTÉ (page 47 et suivantes)

Aucune intervention.

5. PREVOYANCE SOCIALE (page 51 et suivantes)

Aucune intervention.

6. TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS (page 57 et suivantes)

Aucune intervention.

7. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (page 63 et suivantes)

Aucune intervention.

8. ÉCONOMIE PUBLIQUE (page 73 et suivantes)

Aucune intervention.

9. FINANCES ET IMPÔTS (page 77 et suivantes)

Aucune intervention.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** clôt la discussion de détail des comptes de fonctionnement 2023.

Avec CHF 32'689'047.98 de revenus et CHF 29'803'548.28 de charges, le résultat du compte de fonctionnement présente un bénéfice de CHF 2'885'499.70.

5) EXAMEN DES COMPTES D'INVESTISSEMENTS ET DU BILAN

M. le Président suggère de ne procéder qu'à une discussion générale sur les comptes d'investissements 2023 et du bilan figurant à la page 97 et suivantes.

Avec CHF 22'873'082.20 de dépenses d'investissements et CHF 284'314.70 de recettes d'investissements, le compte des investissements 2023 présente un excédent de dépenses de CHF 22'588'767.50.

L'actif du bilan au 31 décembre 2023 s'élève à CHF 80'035'754.72 pour un montant au passif de capitaux de tiers de CHF 29'765'218.83, soit un capital propre de CHF 50'270'535.89 pour la commune.

6) EXAMEN DU RAPPORT DE GESTION

Aucune intervention.

7) VOTE FINAL EN 4 TEMPS**A) COMPTES DE FONCTIONNEMENT****VOTE / DECISION**

C'EST A L'UNANIMITE – SOIT PAR 45 VOIX – QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LE RESULTAT DES COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2023 QUI PRESENTENT

- UN BENEFICE DE	CHF	2'885'499.70
- UN TOTAL DE CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE	CHF	29'803'548.28
- UN TOTAL DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT DE	CHF	32'689'047.98

B) COMPTES DES INVESTISSEMENTS**VOTE / DECISION**

C'EST A L'UNANIMITE – SOIT PAR 45 VOIX – QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LE RESULTAT DES COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2023 QUI PRESENTENT

- DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS POUR UN TOTAL DE	CHF	22'873'082.20
- DES RECETTES D'INVESTISSEMENTS DE	CHF	284'314.70
- UN REPORT NET AU BILAN DE	CHF	22'588'767.50

C) BILAN**VOTE / DECISION**

C'EST A L'UNANIMITE – SOIT PAR 45 VOIX – QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LE BILAN 2023 QUI PRESENTE

- UN TOTAL DE L'ACTIF DE	CHF	80'035'754.72
- AU PASSIF, DES CAPITAUX DE TIERS POUR UN TOTAL DE	CHF	29'765'218.83
- UN CAPITAL PROPRE TOTAL DE	CHF	50'270'535.89

D) RAPPORT DE GESTION**VOTE / DECISION**

C'EST A L'UNANIMITE – SOIT PAR 45 VOIX – QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LE RAPPORT DE GESTION 2023.

M. le Président adresse ses vifs remerciements et félicitations aux membres du conseil communal, aux chefs de service, ainsi qu'au personnel pour le grand travail que constitue la rédaction du rapport de gestion et l'élaboration des comptes communaux.

4**APPROBATION DU REGLEMENT RELATIF A LA TAXE COMMUNALE SUR LA PLUS-VALUE**

M. le Président passe la parole à **M. Jean-Claude CORNU**, syndic, qui, se basant sur le message adressé aux membres du conseil général, fournit quelques explications concernant ce nouveau règlement.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

▪ Intervention de M. Lukas BIELER, conseiller général, membre de la commission financière (PVL)

« La commission financière a étudié avec attention la proposition de règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value.

Si cette taxe prélevée sur la plus-value liée à des changements de zones, par exemple lorsqu'une zone agricole devient zone constructible, a créé beaucoup de discussions au grand conseil et dans les tribunaux. La question posée ce soir se résume dans l'essentiel ainsi : « La commune de Romont souhaite-elle recevoir le 25 % de cette taxe ou laisser le canton percevoir l'entier de la taxe ? »

La réponse semble tellement évidente que la commission financière se demande pourquoi le grand conseil n'a pas attribué d'office ces 25 % aux communes. Cela aurait évité que 120 communes doivent rédiger un règlement en la matière.

La commission financière préavis, sans surprise, favorablement ce règlement, à l'unanimité. »

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** passe sans transition au vote de cet objet.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE – SOIT PAR 45 VOIX – QUE LE CONSEIL GENERAL VALIDE LE REGLEMENT RELATIF A LA TAXE COMMUNALE SUR LA PLUS-VALUE.

5 DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 90'000.- POUR LA PROSPECTION D'EAU SOUTERRAINE SUR LA COMMUNE DE VILLORSONNENS, SECTEUR VILLARGIROUD AUX LIEUX-DITS « PRAGY, « PRA DZI » ET « LA JOUX »

M. le Président passe la parole à **M. François HELFER**, conseiller communal en charge du dicastère EAU/EPURATION pour la présentation de cette demande de crédit.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

▪ Intervention de M. Philippe AYER, conseiller général, membre de la commission financière (PLR)

« Dans ses séances des 23 et 30 avril, la commission financière a examiné la demande de crédit précitée.

L'eau est un bien très précieux et il le sera encore beaucoup plus à l'avenir. Ce serait une très bonne nouvelle si les forages prévus confirmaient la possibilité d'augmenter le débit des sources.

A l'unanimité, la commission financière vous recommande, chers collègues, d'accepter ce crédit. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

▪ Intervention de M. Jean-François ROCH, conseiller général (PVL)

« La diversification de nos ressources en eau potable est primordiale. Le groupe PVL approuvera cette demande de crédit et invite le conseil général à en faire de même.

En outre, il est réjouissant de constater, une fois n'est pas coutume, que la répartition des coûts pour ces travaux est plutôt favorable pour Romont, à savoir 50 % pour chacune des deux communes, si on tient compte qu'au final Romont bénéficiera de 575 lt/min sur les 700, soit 82 % du débit total espéré.

Bravo aux négociateurs de cette répartition ! »

▪ **Intervention de M. François-Xavier MEUWLY, conseiller général (HN)**

« Félicitations à la commune de Romont et à la commune de Villorsonnens pour leur initiative conjointe visant à évaluer le potentiel de captage d'eau potable supplémentaire.

Ce projet, qui vise à augmenter le débit d'eau potable, démontre un engagement fort envers la sécurité et le bien-être de la population.

Les étapes détaillées, notamment la reconnaissance de terrain et la prospection géophysique, témoignent d'une approche rigoureuse et professionnelle.

La répartition équitable des coûts entre les deux communes montre également une collaboration efficace.

Ce projet sera certainement bénéfique pour répondre aux besoins futurs en eau potable, tout en préservant les ressources existantes.

Bravo pour cette initiative visionnaire et responsable ! »

▪ **Intervention de Mme Stéphanie OBERSON, conseillère générale (PLR)**

« Le projet présenté envisage de mettre en commun les ressources et les compétences de Villorsonnens et de Romont, conjointement, afin d'évaluer, en différents endroits, la potentialité de captages supplémentaires.

Une pré-étude a déjà montré des résultats prometteurs. En effet, deux sources de ces sites pourraient fournir chacune environ 125 litres par minute.

Le groupe PLR accueille ce projet avec enthousiasme. Il représente une opportunité significative pour la commune de Romont. En augmentant le débit de 250 litres par minute, Romont pourrait non seulement sécuriser l'approvisionnement actuel, mais également soutenir le développement futur de la commune, assurant ainsi une qualité de vie optimale pour ses habitants actuels et futurs.

En mutualisant leurs efforts, les communes de Villorsonnens et Romont font non seulement preuve d'une approche collaborative, en optimisant les ressources et les coûts, mais sont un exemple concret de gestion proactive et responsable des ressources naturelles vitales.

Le groupe PLR à l'unanimité, soutient ces démarches et approuve cette demande de crédit ».

▪ **Intervention de M. Dominique ZÜRCHER, conseiller général (PS)**

« Les objectifs communs des communes de Villorsonnens et Romont permettent de développer une étude et une réflexion globales sur la disponibilité et la pérennité des ressources en eau, et nous ne

pouvons qu'encourager cette démarche. Pour Romont, assurer une diversification de ses captages et une disponibilité suffisante en eau en prévision des besoins futurs relève d'une vision que nous validons pleinement.

Le groupe PS soutient donc la demande de crédit présentée. Nous émettons toutefois deux points d'attention à prendre en considération dans les études à mener :

- *Premièrement, il est essentiel d'assurer une zone de protection de ces périmètres afin de se prémunir de toute velléité de développement dans ce secteur. Cela pourra être aussi l'occasion de réfléchir sur le potentiel de développement d'une zone de biodiversité locale.*
- *Deuxièmement, il sera nécessaire de vérifier que le régime des aquifères peut être pérenne face aux changements climatiques, et compte tenu des prélèvements supplémentaires projetés.*

En outre, s'agissant d'une ressource que nous nommons généralement « or bleu », il convient de la préserver en en faisant une utilisation plus rationnelle et économe. A ce titre, notre préoccupation devrait se porter sur la sensibilisation à son usage responsable, d'autant que, comme les chiffres du rapport de gestion 2023 le montrent, la consommation annuelle augmente bien plus rapidement que la population ».

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** soumet cette demande de crédit au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE – SOIT PAR 45 VOIX - QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 90'000.- POUR LA PROSPECTION D'EAU SOUTERRAINE SUR LA COMMUNE DE VILLORSONNENS, SECTEUR VILLARGIROUD AUX LIEUX-DITS « PRAGY », « PRA DZI » ET « LA JOUX ».

6 DEMANDE DE CREDIT COMPLEMENTAIRE DE CHF 380'000.- POUR UN BOUCLEMENT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE AUX ECHERVETTES

M. le Président cède la parole à **M. François HELFER**, conseiller communal en charge du DICASTERE EAU/EPURATION, pour la présentation de cette demande de crédit.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

- **Intervention de M. Jean-Yves PYTHON, conseiller général, membre de la commission financière (Le Centre)**

« Bien que la commission financière ait siégé les 23 et 30 avril dernier, elle a examiné cette demande de crédit avant, soit à la mi-mars !

En effet, le canton a informé la commune qu'il allait s'atteler à la réfection de la Route de l'Industrie au début de ce printemps.

Compte tenu du calendrier des séances de conseil général, le timing décisionnel n'était pas idéal.

Sans polémiquer sur la prévisibilité de cette dépense et le manquement de communication entre les services cantonaux et communaux, une décision devait urgemment être prise.

Afin d'éviter des surcoûts liés à une exécution reportée, le conseil communal a reçu le soutien de la commission financière afin de mener ce bouclage en synergie avec le canton.

Aussi, chers collègues, nous recommandons au conseil général d'accepter cette demande de crédit pour ces travaux qui ont été exécutés. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

▪ Intervention de M. Luc BARDET, conseiller général (Les Vert-e-s)

« Les Vert-e-s soutiennent cette demande de crédit complémentaire, mais sans conviction. Notre représentant à la commission financière a certes apprécié que cette dernière soit consultée et dûment informée des décisions prises.

Néanmoins, ce qui de prime abord semble une belle opportunité de réduire les frais de remplacement d'une conduite en Eternit qui assurément doit être remplacée prématurément ne fait que remettre à plus tard les frais réels à consentir dans ce secteur.

En effet, la mise en séparatif dans ce secteur n'est à notre connaissance toujours pas achevée. Il faudra donc simplement revenir plus tard pour refaire des travaux et leur coût ne sera pas moindre puisque habituellement l'adduction d'eau est posée par-dessus des collecteurs, dans la même fouille. Alors que nous planifions une nouvelle STEP, améliorer le séparatif devrait être une priorité pour éviter le surdimensionnement de cette coûteuse installation.

Finalement, le dérangement pour les usagers de la route ne sera pas moindre mais simplement différé dans le temps. Les bénéfices de cette opération sont donc pour le moins discutables !

Nous invitons le conseil communal à développer et planifier des projets complets tenant compte de l'ensemble des infrastructures du secteur concerné. »

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe sans transition au vote de cet objet.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE – SOIT PAR 45 VOIX - QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 380'000.- POUR UN BOUCLAGE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE AUX ECHERVETTES

7 DEMANDE DE CREDIT DE CHF 75'000.- POUR NOTRE PARTICIPATION AU DEPLACEMENT DE LA CONDUITE D'ADDUCTION AVGG/ROMONT, A VUADENS, EN MARGE DE LA REFECTION DU PASSAGE INFERIEUR DE LA LIGNE TPF ROMONT/BULLE

M. le Président cède la parole à **M. François HELFER**, conseiller communal en charge du dicastère EAU/EPURATION, pour la présentation de cette demande de crédit.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

■ Intervention de M. Fabrice CORBAT, conseiller général, membre de la commission financière (Les Vert·e·s)

« La commission financière a pris note de la demande de crédit citée sous le point 7 de l'ordre du jour lors de sa séance du 23 avril dernier.

Elle remercie le conseil communal pour le complément d'information apporté en date du 30 avril. Les questions soulevées par la commission ont toutes trouvé leurs réponses.

La commission financière juge pertinent le fait de profiter de travaux prévus pour changer un tronçon de canalisation vétuste, et estime les montants à engager en adéquation avec le projet.

Elle a positivement préavisé cette demande de crédit à l'unanimité. Nous suggérons également à nos collègues du conseil général d'accepter cet objet.

Toutefois, et comme nous l'avons déjà fait remarquer lors de la précédente demande de crédit relative au déplacement de conduite d'eau en lien avec la construction du groupe Grisoni, la commission financière estime qu'il subsiste, en l'état, un certain manque de cohérence dans le processus de négociation.

Il nous semble en effet que Romont devrait bénéficier d'une position privilégiée lors des tractations en lien avec la répartition des coûts de telles entreprises.

Nous savons que des chantiers de rénovations et de déplacements de certains tronçons de cette conduite d'eau potable devront encore avoir lieu dans le futur.

La commission financière est convaincue que le conseil communal aura alors à cœur de négocier les coûts en position de force, en limitant au mieux notre participation pécuniaire dans ces chantiers ».

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

■ Intervention de M. Christian BOURQUI, conseiller général (PVL)

« Ce soir, l'eau représente la majorité des sujets de notre conseil général, montrant l'activité de notre conseil communal et les besoins de notre commune.

Lorsque des synergies sont possibles entre communes, il faut les valoriser. Lorsqu'une fouille est ouverte, il faut l'équiper.

Lorsqu'une amélioration est possible sur un passage stratégique, il faut la valoriser.

Merci pour la réalisation des travaux communs avec Villorsonnens.

Bravo au conseil communal d'avoir pris les devants pour le remplacement cette conduite aux Echervettes.

Bravo aux représentants de la commission financière pour leur appui lors de cette prise de décision.

Les montants évoqués pour ces trois sujets ne sont qu'un avant-goût des investissements futurs nécessaires à l'entretien et l'extension du réseau d'eau.

Sachant que notre capacité d'investissement sera limitée dans le futur, nos interrogations sont les suivantes :

- *Est-ce que le conseil communal a déjà établi un plan d'assainissement complet, en lien avec l'âge des conduites en place ?*
- *Si ce n'est pas le cas, quelles sont les étapes et le calendrier associé pour le mettre en place ?*

Nous ne doutons pas que nous pourrions continuer à profiter d'une eau de qualité dans le futur, et vous remercions pour votre travail ».

■ **Réponse de M. Thierry SCHMID, vice-syndic, directeur des FINANCES**

« Le PIEP a été établi. Nous allons poursuivre les investissements qui seront financés via les taxes, c'est une évidence. Là, vous aurez à voter, si tout se passe bien, cette année encore, le nouveau règlement de l'eau qui date de plus de 25 ans. C'est donc un sujet sur lequel nous aurons encore l'occasion de discuter ».

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** soumet cette demande de crédit au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE – SOIT PAR 45 VOIX - QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 75'000.- POUR NOTRE PARTICIPATION AU DEPLACEMENT DE LA CONDUITE D'ADDUCTION AVGG/ROMONT, À VUADENS, EN MARGE DE LA REFECTION DU PASSAGE INFERIEUR DE LA LIGNE TPF ROMONT/BULLE.

8 DEMANDE DE CREDIT DE CHF 90'000.- POUR LE CHANGEMENT DE L'ÉCLAIRAGE AU TERRAIN DE FOOTBALL DU GLANEY

M. le Président cède la parole à **M. Didier DEMIERRE**, conseiller communal en charge du dicastère DOMAINE PUBLIC, pour la présentation de cette demande de crédit.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

■ **Intervention de Mme Stéphanie OBERSON, conseillère générale, présidente de la commission financière (PLR)**

« Dans sa séance du 23 avril, la commission financière a examiné la demande de crédit précitée. Elle a adressé deux questions au conseil communal. Celui-ci y a répondu lors de la rencontre plénière du 30 avril.

Ce changement d'éclairage, basé sur des lampes LED, permettra non seulement à notre club de répondre aux normes requises par l'Association Suisse de Football pour évoluer en ligue amateur, mais également d'améliorer notre empreinte environnementale, et, d'un point de vue financier bien-

entendu, de diminuer notre facture d'électricité d'environ 30 %, soit approximativement une économie annuelle au niveau des coûts de fonctionnement de CHF 1'000.-.

La dépense sera certes initialement assumée par notre ville. Toutefois, des demandes de subventions seront, en aval, adressées à la Loro et l'Association Suisse de Football par le club, qui en fera ensuite bénéficier la commune.

A l'unanimité, la commission financière vous recommande, chers collègues, d'accepter cette demande de crédit».

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

■ Intervention de M. Olivier ELTSCHINGER, conseiller général (PS)

« Comme il est très important d'entretenir les infrastructures sportives existantes et les maintenir à niveau, afin que les bénéficiaires puissent évoluer dans de bonnes conditions, nous la soutenons à l'unanimité. Ensuite, l'économie d'énergie, et par conséquent l'économie financière qui en découlera, ne peuvent que nous réjouir ».

■ Intervention de M. Thierry ROPRAZ, conseiller général (PLR)

« Comme vous pouvez le constater, tous les membres du PLR étant de grands sportifs ou d'anciens grands espoirs du football comme moi, qui devrais normalement préparer la finale de la ligue des champions ce soir au lieu d'être avec vous au conseil général, si je n'avais pas croisé un entraîneur qui est ce soir au conseil communal, de plus du parti du Centre et qui a brisé ma carrière et en plus a présenté le message ; d'accord, je suis aussi un peu responsable.

Le groupe PLR soutient la demande de crédit de CHF 90'000.- pour le changement de l'éclairage au terrain de football du Glaney. Merci aussi de contrôler l'éclairage de la buvette pour voir si ce sont aussi des ampoules LED, car certains supporters passent beaucoup de temps à débriefer après le match, lors de la troisième mi-temps, même s'ils n'ont pas beaucoup suivi le match. Merci pour votre écoute ».

■ Intervention de M. Nicolas PERRIN, conseiller général (PVL)

« Le PVL a pris connaissance du message no 8 et recommande au conseil général d'approuver cette demande de crédit.

Nous remercions d'ores et déjà le conseil communal pour cet investissement qui représente un soutien au CSR, club de football romontois. Nous profitons également de l'occasion pour souligner qu'il est nécessaire de garder un esprit d'équité au niveau des sociétés sportives et culturelles ».

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** soumet cette demande de crédit au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE – SOIT PAR 45 VOIX - QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 90'000.- POUR LE CHANGEMENT DE L'ECLAIRAGE AU TERRAIN DE FOOTBALL DU GLANEY.

9 DEMANDE DE CREDIT DE CHF 144'000.- POUR DES TRAVAUX DANS LE BATIMENT SCOLAIRE DE LA VILLE, RUE DE L'EGLISE 104 (REFECTION DES TOILETTES, URINOIRS CHF 73'735.- ET REMISE AUX NORMES ECAB DU BATIMENT CHF 70'265.-)

M. le Président cède la parole à **M. Didier DEMIERRE**, conseiller communal, directeur du dicastère DOMAINE PUBLIC, pour la présentation de cette demande de crédit.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE**■ Intervention de M. Vincent BRODARD, conseiller général, membre de la commission financière (PS)**

« La commission financière s'est penchée sur cette demande de crédit de CHF 144'000.- lors de ses séances des 23 et 30 avril dernier.

Du fait que les locaux de ce bâtiment scolaire continueront d'être utilisés à l'avenir par de nombreux acteurs, principalement par des classes de 7 et 8 H et par le Carré d'As, la commission financière est convaincue du bien-fondé de cette demande de crédit et vous recommande à l'unanimité de la soutenir. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE**■ Intervention de Mme Christel MASUR LUU, conseillère générale (Les Vert-e-s)**

« Après le déménagement des classes de 1 à 6 H dans le nouveau bâtiment scolaire En Bouley, celui de la ville sera loin d'être déserté, comme évoqué ce soir. Il abritera les 7-8H ainsi que les classes intégrées du Carré d'As. Il y aura en définitive très peu de salles vides ! Les travaux qui seront effectués permettront de garder la valeur patrimoniale du bâtiment, tout en assurant sa praticité pour les usagers. En effet, le bon entretien d'un bâtiment permet d'éviter de coûteuses et mauvaises surprises, comme des dégâts d'eau. L'utilité de maintenir ce bâtiment en bon état ne fait aucun doute.

D'autres travaux tout à fait nécessaires seront à effectuer prochainement, notamment l'isolation du bâtiment et surtout du toit dont on peut à l'heure actuelle admirer les tuiles depuis l'intérieur – une sacrée passoire énergétique qui nous coûte fort cher en chauffage ! Nous nous réjouissons d'avance de la demande de crédit pour les travaux permettant de réduire drastiquement cette facture pour les années à venir.

Le groupe Les Vert-e-s soutient sans réserve la demande de crédit et vous invite à en faire de même.

Merci pour votre attention »

■ **Intervention de M. Laurent SCHMUTZ, conseiller général (PLR) pour Mme Virginie MARDON**

« La demande de crédit de CHF 144'000.- pour des travaux dans le bâtiment scolaire de la ville a retenu toute notre attention. Le groupe PLR soutient cette demande. Il va de soi que les travaux présentés dans le message no 9 sont nécessaires.

Lors de la séance du conseil général du 13 octobre 2022, le groupe PLR avait déjà pris la parole dans ce sens demandant si un budget était prévu pour rénover les classes de la ville. Nous sommes heureux de voir que la commune va dans ce sens. Cependant, nous avons aussi mentionné la nécessité de rafraîchir les salles de classe afin d'offrir à tous les occupants de ces locaux des conditions de travail, d'étude et de vie à la hauteur de celles connues dans la nouvelle école.

Afin que les élèves puissent bénéficier, de la 1H à la 8H, des meilleures conditions possibles d'études, nous souhaitons vivement que la commune poursuive ses efforts dans la rénovation de l'école de la ville ».

■ **Intervention de M. Bertrand MENETREY, conseiller général (Le Centre)**

« Réuni en séance ce lundi 13 mai, le groupe Le Centre s'est penché sur cette demande de crédit de CHF 144'000.-. C'est à l'unanimité de ses membres présents qu'il l'a acceptée ».

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** soumet cette demande crédit au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE – SOIT PAR 45 VOIX - QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 144'000.- POUR DES TRAVAUX DANS LE BATIMENT SCOLAIRE DE LA VILLE, RUE DE L'EGLISE 104 (REFECTION DES TOILETTES, URINOIRS CHF 73'735.- ET REMISE AUX NORMES ECAB DU BÂTIMENT CHF 70'265.-).

10. DÉTERMINATION DU CONSEIL COMMUNAL SUR LE POSTULAT DU 16 FÉVRIER 2023 INTITULÉ « RECRÉER UN LIEU DE RENCONTRE ADAPTÉ À DE GRANDES MANIFESTATIONS »

M. le Président cède la parole à **M. Didier DEMIERRE**, conseiller communal en charge du dicastère DOMAINE PUBLIC pour présenter la réponse du conseil communal.

■ **Intervention de M. Nicolas DAFFLON, conseiller général (Le Centre), auteur du postulat**

« [...] nous espérons que le cas de l'hôtel de ville ne sera pas trop prestement classé en « trop compliqué » au prétexte qu'il s'agit d'un bâtiment protégé. [...] De même, nous espérons que d'autres alternatives pourront être étudiées, comme la salle des Avoines, par exemple.

Je me suis permis de reprendre en préambule une partie de l'intervention de M. Patrice BEAUD qui s'exprimait au nom du groupe socialiste lors de la séance du conseil général du 11 mai 2023. Quels beaux espoirs pour le développement de notre ville. Des propositions constructives et censées à l'adresse du conseil communal !

En réponse à ce bel engouement, force est de constater que la détermination du conseil communal en manque justement, de détermination.

Je suis déçu que le postulat, dont la transmission a été acceptée à l'unanimité des membres présents du conseil général, sans remise en question d'aucun groupe, et qui est probablement soutenu par une majorité des membres du conseil général, trouve pour seule réponse la détermination du conseil communal, 15 mois après le dépôt du postulat, qui est une non-entrée en matière, puisqu'aucune étude, fût-ce-t-elle sommaire, n'a été transmise au conseil général via la détermination.

Alors je m'interroge sur l'efficacité des différents types d'interventions non contraignantes prévues par le règlement du conseil général. Concernant le sujet qui nous occupe, j'aurais probablement dû poser une question en fin de séance, j'aurais ainsi obtenu cette même réponse du conseil communal bien plus rapidement.

Le conseil communal nous a présenté, lors de la séance du 12 octobre 2023, les investissements prévus pour les années 2026-2027. CHF 500'000.- pour l'hôtel de ville et également CHF 500'000.- pour la salle des Avoines, totalisant des dépenses d'un million de francs.

Une réponse aboutie au postulat aurait permis de déterminer comment utiliser ces investissements de la meilleure manière.

Mais la présente détermination du conseil communal ne permet pas de confirmer - ni même d'infirmier d'ailleurs - que les bâtiments existants pourraient être adaptés. Encore moins de présenter des pistes d'amélioration.

Oui je suis déçu, tout comme les signataires de ce postulat et de très nombreux citoyens, de constater que le conseil communal n'a pas voulu profiter des nombreuses opportunités qui lui étaient offertes ces dernières années, afin d'offrir à la population des lieux de rencontres polyvalents. « Un de plus » penserait le conseil communal. Cependant, je ne connais personne qui dirait : « Un de trop » !

■ **Intervention de M. Jean-François ROCH, conseiller général (PVL)**

« On a l'impression que, dans sa réponse au postulat de M. DAFFLON, le conseil communal s'est donné plus de peine pour donner des arguments négatifs plutôt que d'être un peu plus positif et de nous présenter au moins des échantillons de propositions, éventuellement de constituer un groupe de travail pour étudier le sujet. Les idées ne manquent sûrement pas parmi quelques membres de ce conseil général et aussi en dehors.

Cela n'engageait en rien d'arriver avec quelques options. Il aurait été possible par la suite au conseil général d'accepter ou de refuser toutes demandes de crédits liées à ce sujet, mais pour cela il aurait fallu disposer de propositions ! »

11. ELECTION D'UN MEMBRE POUR LA COMMISSION FINANCIERE

Suite à la démission de M. Alain BOSSON, un poste est à repourvoir au sein de la commission financière. Le groupe UDC propose la candidature de

▼ **Mme Karine COPPARONI.**

Aucune autre candidature n'est proposée.

Selon les prescriptions légales, **Mme Karine COPPARONI** est élue membre de la commission financière.

A la question qui lui est posée par **M. le Président** de savoir si elle accepte son élection, **Mme COPPARONI** répond par l'affirmative.

M. le Président lui adresse, au nom du conseil général, toutes ses félicitations et beaucoup de plaisir dans cette commission.

« *Applaudissements* ».

12. DIVERS

12.1. DIVERS DU CONSEIL GENERAL

Néant.

12.1.1. PROPOSITIONS

- **Proposition de M. Lukas BIELER, conseiller général (PVL)**

- *cf. annexe 3 : proposition - PROP_2_20240516*

M. le Président cède la parole à **M. Lukas BIELER** pour la présentation de sa proposition intitulée « Constitution d'une commission de mobilité » (*cf. annexe 3*).

Le conseil général prend acte du dépôt de cette proposition qui sera examinée par le bureau lors de sa prochaine séance et portée à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil général.

12.1.2. POSTULATS

- **Postulat de M. Dominique ZÜRCHER conseiller général (PS) et de M. Patrice BEAUD, conseiller général (PS)**

- *cf. annexe 4 : postulat - POS_10_20240516*

M. le Président cède la parole à **M. Dominique ZÜRCHER** pour la présentation de ce postulat intitulé « Mise en œuvre de mesures de sensibilisation et d'accompagnement à une utilisation durable de l'eau potable » (*cf. annexe 4*).

Le conseil général prend acte du dépôt de ce postulat qui sera examiné par le bureau lors de sa prochaine séance et portée à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil général.

12.1.3. RESOLUTIONS

Ainsi que le prévoit l'art 104 du règlement, le Bureau et les membres du conseil général peuvent proposer des résolutions qui ont un effet purement déclaratif à l'occasion d'événements importants. Les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès de la Présidence à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres. Après discussion, la résolution est soumise au vote du conseil général qui propose le mode de communication et les destinataires éventuels.

Aucune résolution n'a été déposée.

12.1.4. QUESTIONS

M. le Président rappelle que le conseil communal répond aux questions immédiatement ou au plus tard lors de la prochaine séance.

1. Question de M. Nicolas PERRIN, conseiller général (PVL)

- [cf. annexe 5 : question - QUES_44_20240516](#)

M. le Président cède la parole à **M. Nicolas PERRIN** pour la présentation de sa question intitulée « Mise en œuvre du règlement sur le sport du canton de Fribourg ([cf. annexe 5](#)).

▪ Réponse de Mme Stefanie LOSEY, conseillère communale

« Je vous remercie pour votre question qui témoigne de l'importance que vous accordez aux sociétés sportives locales.

Le conseil communal est tout à fait conscient du règlement sur le sport auquel vous faites allusion. Des discussions sont prévues prochainement au sein du conseil concernant les tarifs de location des salles de gymnastique situées sur le site de l'école En Bouley. Nous prendrons en considération ce règlement et pourrons vous donner plus de détails lors de la prochaine séance de conseil général ».

▪ Intervention de Nicolas PERRIN, conseiller général (PVL)

M. PERRIN se déclare satisfait de la réponse de Mme LOSEY mais attire l'attention sur le fait que son intervention porte non seulement sur la future salle de sport spécialisée En Bouley mais l'ensemble des salles de sport.

2. Question de M. Olivier ELTSCHINGER, conseiller général (PS)

- [question - QUES_45_20240516](#)

« La commune a mandaté l'association REPER afin d'aller à la rencontre des jeunes de notre cité, initiative que nous saluons et vous en félicitons.

Il en est ressorti qu'un World Café s'est déroulé ici dans cette salle le 3 mai, afin de rencontrer les jeunes de 12 à 25 ans qui ont joué le jeu en s'y inscrivant et en y participant.

Bravo aux initiateurs, participants et organisateurs de cette rencontre ! Il est important que la jeunesse ait l'occasion de s'exprimer, se sente écoutée mais surtout entendue et que cela débouche sur des réalisations concrètes.

Pouvez-vous nous indiquer la suite des évènements ? »

▪ **Réponse de M. Armand JAQUIER, conseiller communal**

« C'est effectivement une préoccupation importante pour la commune que nos jeunes se sentent reconnus et trouvent leur place et que leur engagement leur profite ainsi qu'à l'ensemble de la collectivité.

Cette rencontre s'est très bien passée. Il y a eu une participation intéressante, très large en termes d'origines culturelles, sociales, de genres et de tranches d'âges, ce qui a permis des débats extrêmement engagés et très positifs. J'ai obtenu un retour oral il y a quelques jours et je n'ai pas encore eu l'occasion d'en parler au sein du conseil communal.

Par contre la volonté est que les jeunes s'engagent dans les projets et les portent. Evidemment que le conseil communal soutient cet engagement. On vous renseignera sur la suite des événements, les résultats et aussi l'avancée des projets. Ce qui est vraiment important, c'est l'engagement des jeunes dans ces activités. »

3. Question de M. Philippe AYER, conseiller général (PLR)

▪ *question - QUES_46_20240516*

« Je suis très surpris de la coordination concernant les travaux en cours sur le territoire communal, travaux certainement pas tous entrepris par la commune mais aussi par l'Etat. Une coordination aurait été nécessaire entre la commune et le canton de façon à ne pas boucler complètement la ville, soit depuis Siviriez, soit depuis Mézières. Je suis un peu surpris de ce bouclage de ville qui pose passablement de soucis aux usagers, aussi bien aux automobilistes, qu'aux cyclistes et autres.

Ma seconde remarque : dernièrement, en me promenant, je suis passé devant l'arrêt de bus Nespresso, d'ailleurs très joli, mais j'ai été surpris qu'il ne fût pas possible de s'y assoir. Tout le monde ne peut pas poser ses fesses à la hauteur de l'infrastructure réalisée. Je crois qu'il y a encore d'autres arrêts de bus qui sont prévus, du même style, et je demande donc s'il y a encore moyen de corriger ceci. »

▪ **Réponse de M. Jean-Claude Cornu, syndic**

« Pour ce qui concerne la première question, à savoir la réfection de la route cantonale, la Parqueterie - La Belle-Croix, est prévue de longtemps. C'est une route cantonale même si la commune profite de la réfection de cette route pour effectuer certains travaux en particulier liés aux conduites d'eau, à l'épuration, à l'éclairage, etc. Ceci était prévu. Une autre chose qui s'est imposée dont le calendrier n'était pas mobile, ce sont les travaux sur l'esplanade d'Arruffens. Ceci a été extrêmement rapide et je peux vous assurer qu'au niveau de la préparation de ce projet jusqu'à l'obtention du permis, les choses ont été très rapides. Les arrêts de bus doivent être prêts pour la rentrée scolaire 2025.

Finally, the canton has decided to implement the paving of the route of l'Industrie and the roundabout. I remember various interventions in this hall or on social networks who estimated the intersection extremely dangerous and that it was necessary to immediately accelerate the work following the tragic accident that occurred here. If we waited for next year, we would be reproached. For the esplanade of Arruffens, the circulations should be restored relatively quickly. For the roundabout of l'Industrie, it's a matter of 4 months at the maximum, 2 months in summer. When you do nothing, you are reproached, and when you do something, there are inconveniences.

For the second remark indicating that you can no longer sit at bus stops, I suppose that you do not use public transport much because there are already many places elsewhere where you cannot sit, for a long time already, on seats. Theoretically, you should not wait too long for the bus and it is especially linked to the problem of vandalism. M. Bussard, responsible for mobility, is excused tonight. We will transmit the remark to see if effectively we could take it into account for future stops.

4. Question de Mme Jacqueline BOURQUI, conseillère générale (PLR)

- [question - QUES_47_20240516](#)

«Concernant les arrêts de bus, je me permets une observation à transmettre à M. BUSSARD, à savoir qu'il n'y a nulle possibilité de s'asseoir entre le Bicubic et la ville. Est-ce possible de créer la possibilité de s'asseoir pour des personnes qui se déplaceraient avec une mobilité plus ou moins réduite ou pour des raisons d'âge de tout simplement pouvoir s'asseoir.

Merci d'en prendre note.

- **Réponse de M. Jean-Claude Cornu, syndic**

« Le conseil communal en prend bonne note. »

12.2. DIVERS DU CONSEIL COMMUNAL

Néant.

CONCLUSION DE M. JEAN-CLAUDE CORNU, SYNDIC

«Je tiens simplement à vous remercier, M. le Président, pour cette première présidence. Je tiens à remercier les membres du bureau et du conseil général.

Ce soir, on a mis un accent particulier sur ce qui s'est fait en matière financière. Je crois que le mérite des comptes nous échappe parfois. C'est l'affaire de toutes les collaboratrices et collaborateurs, des chefs de service et de l'administrateur des finances. Si les choses se passent bien à Romont aujourd'hui, le ciel ne sera sûrement pas toujours aussi bleu. Vos interventions démontrent que vous avez largement pris conscience de cette question-là.

Enfin, je tiens à remercier la commission financière, la commission d'aménagement, les autres commissions et les groupes politiques qui travaillent les sujets en amont et permettent ainsi un déroulement de séance très efficace, comme ce soir. Merci à tous.

Comme d'habitude, un apéritif sera servi ce soir par M. Bruno CLERC et son équipe.

CONCLUSION DE M. CHRISTOPHE GIRARD, PRESIDENT

«Mesdames et Messieurs, chers collègues, la séance de réserve du mois de juillet n'ayant pas lieu, je vous donne rendez-vous au mois d'octobre. Je vous remercie de votre diligence durant cette séance ainsi que la confiance témoignée envers le conseil communal et vous souhaite d'ores et déjà, ainsi qu'à vos proches, un bel été.

Un apéritif vous attend à l'arrière de la salle. Belle fin de soirée !»

«Applaudissements ».

Au nom du conseil général

Le Président

Christophe GIRARD

Le Secrétaire

Yves BARD

■ *Version approuvée par le conseil général dans sa séance du 10.10.2024*

Annexes à l'original du procès-verbal

1. nouvelle école En Bouley dossier présentation
2. comptes 2023 dossier présentation
3. proposition PROP_2_20240516
4. postulat POS_10_20240516
5. question QUES_44_20240516



Ecole En Bouley

Point de situation du projet

Conseil général du 16 mai 2024

EEB



- Les travaux se poursuivent à un rythme très soutenu
- L'ensemble sera livré par ERNE SA et réceptionné par la commune au début décembre 2024 (yc les aménagements extérieurs)
- Pas de surprise au niveau financier
- Déménagement des classes prévu pendant les vacances de Pâques 2025

EEV et Condémine



2 groupes de travail fonctionnent et rendent compte régulièrement au Copil EEB

1. Aspects infrastructures pour EEV et Condémine
(réflexions et études pour Tour des Béguines et Halle des Remparts remises à 2025)
2. Accueil extra-scolaire
 - Besoins en infrastructures et équipements
 - Fonctionnement (prise en charge, horaires, repas, ...)

Rapport plus détaillé lors de la séance d'automne du CG

EEB



Questions ?

COMPTES 2023

Rapport du vice-syndic
M. Thierry SCHMID

INVESTISSEMENTS

Immobilisations en cours au 31.12.2023 (par section)

Numéro immo	Nom	INV	Section	Dépenses	Recettes	Crédit voté	Solde crédit	Année	
Bâtiment scolaire - en Bouley									
*	2022009	Campus scolaire En Bouley	INV-2022.009	12173	18'421'885.05	0.00	32'570'000.00	14'148'114.95	16'400'758.15
*	2022012	Subvention Campus scolaire	SUB-2022.012	12173	0.00	0.00	-1'900'000.00	-1'900'000.00	0.00
*	2022013	Subvention photovoltaïque	SUB-2022.013	12173	0.00	0.00	-80'000.00	-80'000.00	0.00
*	2022014	Contribution LORO (salle spécialisée EEB)	SUB-2022.014	12173	0.00	0.00	-700'000.00	-700'000.00	0.00
*	2022023	Subventions abris PC	SUB-2022.023	12173	0.00	0.00	-562'500.00	-562'500.00	0.00
*	2022025	Bâtiments sportifs En Bouley	INV-2022.025	13415	3'929'422.00	0.00	16'800'000.00	12'870'578.00	3'929'422.00
*	2023009	Contrôle accès - Ecole En Bouley	INV-2023.009	12173	0.00	0.00	150'000.00	150'000.00	0.00
*	2023010	Photovoltaïques - Ecole En Bouley	INV-2023.010	12173	143'766.00	0.00	480'000.00	336'234.00	143'766.00
*	2023011	Ecole en Bouley - immo incorporelles	INV-2023.011	12173	42'556.90	0.00	0.00	-42'556.90	42'556.90
*	2022009	Campus scolaire En Bouley	INV-2022.009	12173	22'537'629.95	0.00	46'757'500.00	24'219'870.05	20'516'503.05
Total Bâtiment scolaire - en Bouley					22'537'629.95	0.00	46'757'500.00	24'219'870.05	20'516'503.05
Routes Communales									
	2022002	Château 95-111 - trottoir	INV-2022.002	16150	32'149.20	0.00	50'000.00	17'850.80	0.00
	2017016	Zone 30Kmh Petits Quartiers	INV-2017.016	16150	15'553.90	0.00	50'000.00	34'446.10	0.00
*	2019017	Giratoire Industrie - Route	INV-2019.017	16150	47'871.55	0.00	600'000.00	552'128.45	0.00
*	2019024	Giratoire Industrie - Epuration	INV-2019.024	17201	0.00	0.00	70'000.00	70'000.00	0.00
*	2019025	Giratoire Industrie - Adduction	INV-2019.025	17101	0.00	0.00	30'000.00	30'000.00	0.00
*	2019026	Giratoire Industrie - Part. de tiers	SUB-2019.026	16150	0.00	0.00	-300'000.00	-300'000.00	0.00
*	2019027	Giratoire Industrie - Part. Canton	SUB-2019.027	16150	0.00	0.00	-308'000.00	-308'000.00	0.00
	2019017	Giratoire Industrie - Route	INV-2019.017	16150	47'871.55	0.00	92'000.00	44'128.45	0.00
	2019018	Arrêt de bus - Route Lausanne	INV-2019.018	16150	186'523.15	0.00	450'000.00	263'476.85	178'141.95
*	2020014	Route Belle-Croix	INV-2020.014	16150	14'640.60	0.00	400'000.00	385'359.40	8'760.15
*	2020015	Phonoabsorbant (Belle-Croix)	INV-2020.015	16150	0.00	0.00	200'000.00	200'000.00	0.00
	2020014	Route Belle-Croix	INV-2020.014	16150	14'640.60	0.00	600'000.00	585'359.40	8'760.15
	2021002	Route de la Parqueterie	INV-2021.002	16150	312'186.80	0.00	800'000.00	487'813.20	290'521.75
*	2022005	Esplanade d'Arruffens - route	INV-2022.005	16150	222'681.70	0.00	5'450'000.00	5'227'318.30	152'523.85
*	2022015	Esplanade Arruffens - adduction	INV-2022.015	17101	0.00	0.00	450'000.00	450'000.00	0.00
*	2022016	Esplanade Arruffens - séparatif	INV-2022.016	17201	7'129.00	0.00	700'000.00	692'871.00	7'129.00
	2022005	Esplanade d'Arruffens - route	INV-2022.005	16150	229'810.70	0.00	6'600'000.00	6'370'189.30	159'652.85
	2022006	Zone 30 Intramuros	INV-2022.006	16150	5'212.70	0.00	100'000.00	94'787.30	0.00
	2022008	Sécursation domaine public	INV-2022.008	16150	12'926.15	0.00	150'000.00	137'073.85	0.00
	2023003	PONY P4	INV-2023.003	16150	0.00	0.00	220'000.00	220'000.00	0.00
Total Routes Communales					856'874.75	0.00	9'112'000.00	8'255'125.25	637'076.70

Places de stationnement

2015019	Etude concept de stationnement	INV-2015.019	16155	196'828.25	0.00	250'000.00	53'171.75	11'686.60
Total Places de stationnement				196'828.25	0.00	250'000.00	53'171.75	11'686.60

Approvisionnement en eau

2017015	Réhabilitation source Gibloux	INV-2017.015	17101	7'973.20	0.00	66'000.00	58'026.80	0.00
2020022	Bouclage Route Parquetene	INV-2020.022	17101	0.00	0.00	550'000.00	550'000.00	0.00
2020023	Adduction d'eau Echervettes (secteur D)	INV-2020.023	17101	0.00	0.00	450'000.00	450'000.00	0.00
2022019	Déplacement conduite (Vuadens - secteur Grisoni)	INV-2022.019	17101	300'000.00	0.00	350'000.00	50'000.00	300'000.00
Total Approvisionnement en eau				307'973.20	0.00	1'416'000.00	1'108'026.80	300'000.00

Traitement des eaux usées

2018021	Séparatif - Route de la Comba	INV-2018.021	17201	0.00	0.00	200'000.00	200'000.00	0.00
2019015	Séparatif route Parquetene	INV-2019.015	17201	70'623.35	0.00	800'000.00	729'376.65	30'700.00
2023008	Collecteurs Place du Midi	INV-2023.008	17201	0.00	0.00	120'000.00	120'000.00	0.00
Total Traitement des eaux usées				70'623.35	0.00	1'120'000.00	1'049'376.65	30'700.00

Aménagement du territoire

*	2013019	Cadastre des bruits routiers	INV-2013.019	17900	63'043.80	0.00	70'000.00	6'956.20	0.00
*	2019013	SPC - cadastre bruits routiers	SUB-2019.013	17900	0.00	-8'810.00	0.00	8'810.00	0.00
	2013019	Cadastre des bruits routiers	INV-2013.019	17900	63'043.80	-8'810.00	70'000.00	15'766.20	0.00
	2014025	ZI Raboud (parcelle 722 & 2090)	INV-2014.025	17900	0.00	0.00	372'142.95	372'142.95	0.00
	2016022	Etude gare routière	INV-2016.022	17900	134'690.60	0.00	150'000.00	15'309.40	24'308.50
	2020021	MEP - Intra-muros	INV-2020.021	17900	225'922.05	0.00	250'000.00	24'077.95	40'617.90
Total Aménagement du territoire				423'656.45	-8'810.00	842'142.95	427'296.50	64'926.40	

Total général				24'393'585.95	-8'810.00	59'497'642.95	35'112'867.00	21'560'892.75
---------------	--	--	--	---------------	-----------	---------------	---------------	---------------

3.3 Comptes d'investissements 2023 selon les natures

		Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Dépenses		22'873'082.20	29'345'000.00	2'992'837.70
50	Immobilisations corporelles	22'749'327.35	29'245'000.00	2'775'610.75
500	Terrains		500'000.00	
501	Routes et voies de communication	629'947.70	4'270'000.00	360'839.15
503	Autres travaux de génie civil	861'144.75	3'200'000.00	28'712.15
504	Bâtiments	20'330'180.15	20'000'000.00	2'192'867.55
506	Biens mobiliers	472'456.85	595'000.00	181'070.25
509	Autres immobilisations corporelles	455'597.90	680'000.00	12'121.65
52	Immobilisations incorporelles	123'754.85	100'000.00	217'226.95
529	Autres immobilisations incorporelles	123'754.85	100'000.00	217'226.95
Recettes		-284'314.70		-90'633.50
61	Remboursements	-187'018.80		-22'320.50
611	Routes et voies de communication	-98'507.30		
613	Autres ouvrages de génie civil en général	-88'511.50		-22'320.50
63	Subventions	-97'295.90		-68'313.00
630	Confédération	-47'295.90		-40'415.00
631	Canton et Concordats			-27'898.00
635	Entreprises privées	-50'000.00		

FONCTIONNEMENT

2.1 Comptes de résultat 2023 à trois niveaux

		Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Niveau 1	Résultat provenant des activités d'exploitation	-759'203.93	2'181'157.00	-7'441'732.38
	Charges d'exploitation	29'192'977.34	30'552'116.00	29'612'342.53
30	Charges du personnel	4'626'031.30	4'718'320.00	4'841'734.65
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'073'538.54	5'275'151.00	4'744'251.12
33	Amortissements du patrimoine administratif PA	1'719'476.00	1'882'650.00	1'829'426.85
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	645'420.05	475'110.00	756'802.90
36	Charges de transfert	17'128'511.45	18'200'885.00	17'440'127.01
	Revenus d'exploitation	-29'952'181.27	-28'370'959.00	-37'054'074.91
40	Revenus fiscaux	-21'219'388.75	-19'572'000.00	-26'421'205.25
42	Taxes et redevances	-5'276'323.39	-5'101'129.00	-6'092'725.51
43	Revenus divers			-54'350.00
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-204'243.35	-274'555.00	-875'297.05
46	Revenus des transferts	-3'252'245.78	-3'423'275.00	-3'610'497.10
Niveau 2	Résultat provenant des financements	-581'868.68	-394'380.00	-479'653.82
	Charges financières	289'975.14	325'010.00	220'744.89
34	Charges financières	289'975.14	325'010.00	220'744.89
	Revenus financiers	-871'843.82	-719'390.00	-700'398.71
44	Revenus financiers	-871'843.82	-719'390.00	-700'398.71
Niveau 3	Résultat Extraordinaire	-1'544'427.09	-1'700'000.00	1'099'192.40
	Charges extraordinaires			2'677'143.65
38	Charges extraordinaires			2'677'143.65
	Revenus Extraordinaires	-1'544'427.09	-1'700'000.00	-1'577'951.25
48	Produits extraordinaires	-1'544'427.09	-1'700'000.00	-1'577'951.25
	Ecritures Internes			
	Imputations internes	320'595.80	270'370.00	302'715.95
39	Prestations de services	300'595.80	248'370.00	281'258.95
393	Frais administratifs et d'exploitation	20'000.00	22'000.00	21'457.00
	Imputations internes	-320'595.80	-270'370.00	-302'715.95
49	Prestations de service	-320'595.80	-270'370.00	-302'715.95
	Bénéfice	2'885'499.70		6'822'193.80
	Déficit		86'777.00	

BILAN

		Ouverture au 1er janvier	Débit	Crédit	Solde au 31 décembre
ACTIF		66'460'219.04	165'572'044.94	-151'996'509.26	80'035'754.72
10	Patrimoine financier	26'145'281.29	142'690'989.54	-150'267'060.06	18'569'210.77
100	Disponible et placement à court terme	10'824'956.06	53'334'871.11	-63'156'529.88	1'003'297.29
101	Créances	-10'554'124.77	68'368'346.28	-69'509'232.58	-11'695'011.07
104	Actifs de régularisation	17'599'587.90	20'987'772.15	-17'601'297.60	20'986'062.45
107	Placements financiers à long terme	11'503.00			11'503.00
108	Immobilisations corporelles PF	8'263'359.10			8'263'359.10
14	Patrimoine administratif	40'314'937.75	22'881'055.40	-1'729'449.20	61'466'543.95
140	Immobilisations corporelles PA	37'285'145.75	22'749'327.35	-1'278'380.60	58'756'092.50
142	Immobilisations incorporelles du patrimoine administratif	2'802'112.00	131'728.05	-449'068.60	2'484'771.45
144	Prêts du patrimoine administratif	36'000.00		-2'000.00	34'000.00
145	Participations, capital social du patrimoine administratif	191'680.00			191'680.00
PASSIF		-66'460'219.04	72'981'152.76	-86'556'688.44	-80'035'754.72
20	Capitaux de tiers	-18'053'469.15	64'480'625.21	-76'192'374.89	-29'765'218.83
200	Engagements courants	-3'461'531.50	46'055'149.03	-49'057'574.58	-6'463'957.05
201	Engagements financiers à court terme	-476'963.80	7'858'147.73	-7'648'680.06	-267'496.13
203	Acomptes de tiers reçus	-8'120.00		2'376.20	-5'743.80
204	Passifs de régularisation	-183'276.30	183'596.30	-165'906.15	-165'586.15
205	Provision à court terme	-3'942.40	745.60		-3'196.80
206	Engagements financiers à long terme	-13'898'501.35	10'382'986.55	-19'322'590.30	-22'838'105.10
209	Engagements envers les financements spéciaux et les fonds des capitaux de tiers	-21'133.80			-21'133.80
29	Capital propre	-48'406'749.89	8'500'527.55	-10'364'313.55	-50'270'535.89
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	-6'990'702.01	203'497.75	-645'420.05	-7'432'624.31
291	Fonds enregistrés sous capital propre	-230'450.00		-11'200.00	-241'650.00
295	Réserves liées au retraitement (MCH2)	-13'273'524.00	1'474'836.00		-11'798'688.00
299	Excédent ou découvert du bilan	-27'912'073.88	6'822'193.80	-9'707'693.50	-30'797'573.58

INDICATEURS

INDICATEURS FINANCIERS MCH2

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	149%
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	15%
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	0%
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	154%
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	46%
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	5%
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	5'311.25
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	10%

COMPTES 2023

Les améliorations principales 2023

2.3 Comptes de résultat 2023 par section

	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Fonctionnement	29'803'548.28	32'689'047.98	31'147'496.00	31'060'719.00	32'812'947.02	39'635'140.82
	2'885'499.70			86'777.00	6'822'193.80	
0 Administration générale	3'628'144.38	612'561.89	3'618'390.00	503'140.00	3'392'008.16	641'558.95
		3'015'582.49		3'115'250.00		2'750'449.21
1 Ordres et sécurité publics, défense	785'690.85	569'646.86	895'340.00	559'810.00	2'227'524.33	1'931'510.40
		216'043.99		335'530.00		296'013.93
2 Formation - CHF 531'231.25	8'176'236.70	1'168'952.95	8'753'845.00	1'215'330.00	8'727'230.95	1'082'225.10
		7'007'283.75		7'538'515.00		7'645'005.85
3 Culture, Sport et Loisirs	2'685'601.15	63'116.85	2'412'450.00	44'184.00	1'613'042.80	85'809.60
		2'622'484.30		2'368'266.00		1'527'233.20
4 Santé - CHF 312'963.30	2'687'230.50	59'463.80	3'020'730.00	80'000.00	2'735'235.15	73'567.30
		2'627'766.70		2'940'730.00		2'661'667.85
5 Prévoyance sociale - CHF 177'757.55	4'275'957.10	1'451'794.65	4'565'420.00	1'563'500.00	4'479'785.70	1'564'407.78
		2'824'162.45		3'001'920.00		2'915'377.92
6 Trafic et Télécommunications	2'838'857.35	232'503.60	3'177'350.00	157'220.00	2'740'917.10	176'981.12
		2'606'353.75		3'020'130.00		2'563'935.98
7 Protection de l'Environnement et Aménagement du territoire	3'978'551.65	3'714'575.45	4'004'446.00	3'644'185.00	6'611'243.10	3'709'325.85
		263'976.20		360'261.00		2'901'917.25
8 Economie Publique	75'386.20	146.00	143'740.00	37'890.00	215'831.55	526.00
		75'240.20		105'850.00		215'305.55
9 Finances et Impôts + CHF 1'444'718.53	671'892.40	24'816'285.93	555'785.00	23'255'460.00	70'128.18	30'369'228.72
	24'144'393.53		22'699'675.00		30'299'100.54	

COMPTES 2023

Rapport de la Commission Financière
Mme la Présidente Stéphanie Oberson

Comptes 2023

- CF
- M. Thierry Schmid
- M. Frédéric Rossier



Comptes 2023

2^{ème} fois MCH2



- Amortissements complémentaires
- Réserves latentes / budgétaires
- Provisions

Comptes 2023

Comptes 2022

- Dissolution reserves pour environ 7.2 mio
- Bénéfice d'environ 6.8 mio

Comptes 2023

- Plus de dissolution
- Bénéfice d'environ 2.9 mio
- Déficit attendu 87'000.–

Comptes 2023 – bénéfice de 2'885'499.70

1er niveau – activités courantes de l'exploitation

Bénéfice de 759'203.93

2ème niveau – activités de financement

Bénéfice de 581'868.68

3ème niveau – activités non courantes d'exploitation

Bénéfice de 1'544'427.09

Niveau 1

+

Niveau 2

+

Niveau 3

=

Bénéfice

final

Comptes 2023 – bénéfice de 2'885'499.70

1er niveau – activités courantes de l'exploitation

Cptes = bénéfice 759'203.93 / Budget = déficit 2'181'157.00

• Charges et produits activité courante de l'exploitation = 

• Charges liées \searrow , environ 1'100'000.–

• Recettes fiscales 2023 = 

• Pertes sur créances, + 145'000.– 

• Recettes fiscales années antérieures PP, +1'060'000.–

• Recettes fiscales années antérieures PM, + 300'000.–

• Gains immobiliers + mutations immobilières, + 680'000.–

Comptes 2023 – bénéfice de 2'885'499.70

2ème niveau – activités financières

Cptes = bénéfice 581'868.68 / Budget = bénéfice 394'380.00

Locations des biens du patrimoine financier

+ Gestion des liquidités



= + 152'000.– de produits

Taux d'intérêts des emprunts, - 35'000.– de charges

Comptes 2023 – bénéfice de 2'885'499.70

3ème niveau – activités non courantes de l'exploitation

Cptes = bénéfice 1'544'427.09 / Budget = bénéfice 1'700'000.00

- Prélèvements dans la reserve de réévaluation 
- Produits hors exploitation activité courante de l'exploitation , 

155'000.–

Comptes 2023

Dépenses
d'investissement
→ Dettes communales

Dettes des associations de
communes

Indicateurs	Résultat	Norme	
Taux d'endettement net	+ 148.95 %	100 % – 150 % suffisant > 150 % mauvais	X
Degré d'autofinancement	15 %	Cas normal : 80 -100 % Récession : 50 – 80 %	X
Part des charges d'intérêts	0 %	0 % – 4 % bon 4 % – 9 % suffisant	✓
Dettes brutes par rapport aux revenus	154 %	100 % – 150 % moyen 150 % – 200 % mauvais	X
Proportion des investissements	46 %	20 % – 30 % effort d'investissement élevé > 40 % effort d'investissement très élevé	≈
Part du service de la dette	5 %	< 5 % charge faible	✓
Dettes nettes par habitant	5'311.25	2'501 – 5'000 CHF endettement important > 5'000 CHF endettement très important	X
Taux d'autofinancement	10 %	> 20 % bon 10 % – 20 % moyen	≈

PROPOSITION

FORMULAIRE DE DÉPÔT (p. 1/2)

Art. 92 al. 1 RCG: "Après la liquidation de l'ordre du jour, chaque membre peut présenter des propositions écrites sur des objets relevant de la compétence du conseil général".

Art. 92 al. 2 RCG: "Les propositions ont pour but de demander au conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au conseil général. Les propositions peuvent tendre à obtenir qu'une mesure ou qu'une décision soit prise ou un règlement adopté".

Auteur(s): Lukas Bieler (PVL)

Objet: Constitution d'une commission de mobilité

Texte:

voir ci-joint

Signature(s):



Développements?

Ci-dessus:

Voir l'annexe:

Cosignataire(s)?

Aucun:

Voir la liste:

Art. 94 al. 1 RCG: "Chaque proposition ou postulat est formulé par écrit".

Art. 94 al. 2 RCG: "La proposition ou le postulat formulé par écrit doit être remis au secrétaire avant la séance. L'auteur doit en faire une présentation orale lors de la séance".

A remplir par le Secrétariat du Conseil général

Date de dépôt:

16.05.2024

N° d'ordre:

PROP-2-202405/16

Date de transmission:

27.08.2024

Date de détermination:

10.10.2024






PROPOSITION

FORMULAIRE DE DÉPÔT (p. 2/2)

Auteur(s): Lukas Bieler (PVL)

Objet: Constitution d'une commission de mobilité

Cosignataires:

	Nom	Prénom	Signature
_1.	Bieler	Lukas	
_2.	DEIACRETIAT PIDOUX	CAROLINE	
_3.	Boumpou	Christian	
_4.	Roch	Jean-François	
_5.	Perrin	Nicolas	
_6.			
_7.			
_8.			
_9.			
*_0.			

* Si le nombre de cosignataires est supérieur à 10, veuillez remplir d'autres formulaires comme celui-ci, en complétant la numérotation comme il convient.

Art. 95 al. 1 RCG: "La proposition ou le postulat est transmis au bureau qui en examine la recevabilité et la qualification formelle. Le bureau peut demander à ce propos l'avis du conseil communal".

Art. 95 al. 2 RCG: "Le bureau émet un préavis à l'intention du conseil général avant la prochaine séance de ce dernier. Tout préavis concluant à l'irrecevabilité ou à une autre qualification que celle retenue par l'auteur est motivée".

A remplir par le Bureau du Conseil général

Recevabilité?

OUI : NON (à motiver)

Qualification formelle?

Proposition : Autre (à motiver)

Proposition :

Constitution d'une commission de mobilité

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La mobilité est un des grands enjeux de notre commune pour les prochaines années. Notons juste quelques grands dossiers actuellement en cours et impliquant certains défis :

- Nouveau concept de stationnement présenté par le CC le 20 mars 2024, mais pour lequel des éléments doivent encore être décidés (p.ex. statut des Avoines, de la place de l'école en ville, de St.Charles ; capacité du P+R)
- Projet d'une ligne de bus urbain
- Route de contournement actuellement traitée au niveau du canton, mais qui aurait un impact substantiel sur la mobilité à Romont
- Mise en place des zones 30
- Sécurisation des chemins écoliers
- Esplanade d'Arruffens actuellement en construction
- Chantier de la route de la Parqueterie

Notons également qu'un tiers des instruments parlementaires de cette législature concernait directement la mobilité dans notre commune.

Les enjeux sont importants, et il nous semble crucial que ce développement puisse être largement discuté au sein de la population et du Conseil Général.

Pour cette raison nous proposons d'instaurer une commission permanente de mobilité qui aura pour mission de prendre connaissance des projets en cours, d'être le relais des idées, propositions et préoccupations de la population, et de soutenir ainsi le Conseil communal et le Conseil général pour les décisions importantes à prendre pour notre commune dans les mois et années à venir.

La commission pourrait aussi recueillir des feedbacks de la population visant à améliorer la sécurité et la fluidité de la mobilité, notamment en période de travaux. Vous êtes certainement nombreux à avoir constaté la situation chaotique pour les piétons entre le Bicubic et l'épicentre depuis le début des travaux. Ou l'arrêt de bus provisoire champêtre voire boueux du côté Echervettes de la route de l'Industrie. Ou la déviation gênante de la piste cyclable venant de Mézières via le bourg de Chavannes et la montée du Brit – intéressant certes pour le Tour de Romandie mais un peu moins pratique pour un accès sûr et facile à la ville de Romont.

Vous voyez bien, la question difficile de la mobilité doit reposer sur d'avantages d'épaules et impliquer plus de personnes qui réfléchissent ensemble.

Nous invitons donc le bureau du Conseil Général à mettre cette proposition à l'ordre du jour du prochain Conseil Général ainsi que – en cas d'approbation de la proposition - l'élection de ses membres. La composition de la commission pourrait être discutée en amont de la prochaine séance de Conseil Général entre les partis, mais nous proposons que cette commission, en plus du Conseil communal en charge de la mobilité et des représentants des partis, reflète également les différents quartiers de la ville.

POSTULAT

FORMULAIRE DE DÉPÔT (p. 1/2)

Art. 93 al. 1 RCG: "Chaque membre peut aussi présenter, par écrit, des postulats sur des objets relevant de la compétence du conseil communal".

Art. 93 al. 2 RCG: "Les postulats ont pour but de demander au conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au conseil général".

Auteur(s): Patrice Beaud, Dominique Zürcher

Objet: Mise en œuvre de mesures de sensibilisation et d'accompagnement à une 

Texte:

Signature(s):



Développements?

Ci-dessus:

Voir l'annexe:

Cosignataire(s)?

Aucun:

Voir la liste:

Art. 94 al. 1 RCG: "Chaque proposition ou postulat est formulé par écrit".

Art. 94 al. 2 RCG: "La proposition ou le postulat formulé par écrit doit être remis au secrétaire avant la séance. L'auteur doit en faire une présentation orale lors de la séance".

A remplir par le Secrétariat du Conseil général

Date de dépôt:

16.05.2024

N° d'ordre:

Pos-10-20240516

Date de transmission*:

27.08.2024

Date de détermination:

10.10.2024

POSTULAT

FORMULAIRE DE DÉPÔT (p. 2/2)

Auteur(s): Patrice Beaud, Dominique Zürcher

Objet: Mise en œuvre de mesures de sensibilisation et d'accompagnement à une

Cosignataires:

Nom	Prénom	Signature
1. Zürcher	Dominique	
2. Bouquie	Christiane	
3. Perrin	Nicolas	
4. Eltschinger	Alicia	
5. Marlier	Olivier	
6. Corbat	Fabrice	
7. Roch de	Jean-François	
8. Hüschmitt	Rechel	
9. Vincent Pigeon	Isabelle	
* 0. Rutan 1-2	+	

* Si le nombre de cosignataires est supérieur à 10 veuillez remplir d'autres formulaires comme celui-ci, en complétant la numérotation comme il convient.

Art. 95 al. 1 RCG: "La proposition ou le postulat est transmis au bureau qui en examine la recevabilité et la qualification formelle. Le bureau peut demander à ce propos l'avis du conseil communal".

Art. 95 al. 2 RCG: "Le bureau émet un préavis à l'intention du conseil général avant la prochaine séance de ce dernier. Tout préavis concluant à l'irrecevabilité ou à une autre qualification que celle retenue par l'auteur est motivée".

A remplir par le Bureau du Conseil général

Recevabilité? OUI : NON (à motiver)

Qualification formelle? Postulat : Autre (à motiver)

Postulat - annexe au formulaire de dépôt

Objet : Mise en œuvre de mesures de sensibilisation et d'accompagnement à une utilisation durable de l'eau potable

Auteurs : Patrice Beaud, Dominique Zürcher

Texte :

Les ressources en eau ne sont pas inépuisables et, en conséquence des changements climatiques, elles auront tendance à diminuer, notamment en périodes de sécheresse prolongée. Cela représentera de potentiels risques sur la quantité et la qualité de l'eau potable disponible. En parallèle, la demande en eau est aussi corrélée aux températures, et les périodes de canicules en font sensiblement augmenter la consommation.

Nous constatons, par les différents objets soumis aux votes, que la commune est sensible aux questions liées à la fourniture de l'eau. En revanche, il nous semble tout aussi important d'intervenir à l'autre bout de la chaîne, soit les consommateurs.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil Communal d'étudier et de mettre en œuvre des mesures de sensibilisation et d'accompagnement à une utilisation rationnelle et durable de l'eau potable tels que, notamment : campagnes d'information (entre autres exemples : « L'eau d'ici », Bulle), affichage et visite auprès de particuliers pour montrer concrètement les gestes et remplacer des appareils sont des méthodes déjà éprouvées par d'autres communes.

En outre, étant du devoir de la Commune de montrer le bon exemple, nous demandons que soient mises en œuvre les mesures techniques permettant de réduire et optimiser la consommation d'eau sur l'ensemble des infrastructures communales.

QUESTION

FORMULAIRE DE DÉPÔT (p. 1/2)

Art. 99 al. 1 RCG: "Chaque membre du conseil général peut (...) poser au conseil communal des questions sur un objet de son administration".

Art. 102 RCG: "Les autres interventions telles que observations, remarques, souhaits, requêtes, demandes, critiques, etc. sont traitées de la même manière que les questions au sens strict, dans la mesure où elles appellent une réponse du conseil communal".

Auteur(s): Nicolas Perrin

Objet: Mise en oeuvre du règlement sur le sport du canton de fribourg


Texte:

La nouvelle salle de sport de la commune de Romont situé en Bouley sera utilisable en 2025. Les sociétés sportives romontoises, Club formateur de notre jeunesse vont y prendre leurs marques. Le règlement cantonal sur le sport indique que :

Pour les activités sportives à but non lucratif destinées aux jeunes de moins de 20 ans, l'Etat et les communes se limitent à prélever un émolument pour les frais de conciergerie.

Est-il envisagé que la commune de Romont applique le règlement sur le sport du canton de fribourg en vigueur depuis la fin 2011 ? Suite en annexe

Signature(s):



Développements?

Ci-dessus:

Voir l'annexe:

Cosignataire(s)?

Aucun:

Voir la liste:

Art. 99 al. 2 RCG: "Les questions sont posées oralement ou par écrit. Les questions formulées par écrit au préalable doivent être réitérées par leurs auteurs lors de la séance".

Art. 99 al. 3 RCG: "Le conseil communal répond immédiatement ou lors de la prochaine séance. Il peut aussi adresser sa réponse par courrier aux membres du conseil général et aux médias pour la prochaine séance".

A remplir par le Secrétariat du Conseil général

Date de dépôt:

16.05.2024

N° d'ordre:

QUES-44-20240516

Date de réponse
(prochaine séance):

10.10.2024

Conseil général du 16 mai 2024

Question ?

Auteur : Nicolas Perrin

Objet : Mise en œuvre du règlement sur le sport du canton de fribourg

Texte :

La nouvelle salle de sport de la commune de Romont situé en Bouley sera utilisable en 2025. Les sociétés sportives romontoises, Club formateur de notre jeunesse vont y prendre leurs marques. Le règlement cantonal sur le sport indique que :

Pour les activités sportives à but non lucratif destinées aux jeunes de moins de 20 ans, l'Etat et les communes se limitent à prélever un émolument pour les frais de conciergerie.

Est-il envisagé que la commune de Romont applique le règlement sur le sport du canton de fribourg en vigueur depuis la fin 2011 ?

Nous sommes la dernière commune du canton selon les informations fournis par la direction de la sécurité, de la justice et du sport à ne pas respecter ce règlement et à facturer des frais de location conséquent au club formateur.

Sources :

460.11 Règlement sur le sport

Art. 11 Sport de loisir – Mise à disposition d'infrastructures sportives

« Sous réserve des besoins scolaires, l'Etat et les communes mettent leurs infrastructures sportives, y compris le matériel gymnique et les installations de sonorisation, à la disposition des organisations actives dans le sport de loisir, en dehors des heures d'enseignement, également durant les week-ends et les vacances scolaires, à l'exception des périodes nécessaires à l'entretien.

« Pour les activités sportives à but non lucratif destinées aux jeunes de moins de 20 ans, l'Etat et les communes se limitent à prélever un émolument pour les frais de conciergerie.

« La Direction de la sécurité, de la justice et du sport détermine, en collaboration avec la Direction chargée des bâtiments et du mobilier de l'Etat (Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement), les conditions d'utilisation des infrastructures sportives de l'Etat et fixe les émoluments pour les frais de personnel et d'utilisation.

Lien :

https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/460.11

QUESTION

FORMULAIRE DE DÉPÔT (p. 2/2)

Auteur(s): Nicolas Perrin

Objet: Mise en oeuvre du règlement sur le sport du canton de fribourg

Cosignataires:

	Nom	Prénom	Signature
-1.	Eltzinger	Olivier	
-2.	Bouquet	Christiane	
-3.	DELAURETAT PICOUX	CAROLINE	
-4.	Bieler	Lukas	
-5.	Bardet	Luc	
-6.	Ayer	Philippe	
-7.	Manner	Olivier	
-8.	Bardet	Karel	
-9.	Bardet	Nicolas	
*10.	Girard	Emilie	

* Si le nombre de cosignataires est supérieur à 10, veuillez remplir d'autres formulaires comme celui-ci en complétant la numérotation comme il convient.

Art. 99 al. 4 RCG: "Le président demande à l'auteur de la question s'il est satisfait de la réponse du conseil communal. Si une question supplémentaire est posée par l'auteur de la question et qu'elle a trait au même objet, le conseil communal peut y répondre".

Art. 100 al. 1 RCG: "Le nom de l'auteur et l'objet des (...) questions qui n'ont pas été traitées séance tenante figurent à l'ordre du jour de la prochaine séance".

A remplir par le Bureau du Conseil général

Recevabilité?

OUI

NON (à motiver)

Qualification formelle?

Question :

(art. 100 RCG)

Comme question

(art. 103 RCG)

QUESTION

FORMULAIRE DE DÉPÔT (p. 2/2)

Auteur(s): Nicolas Perrin

Objet: Mise en oeuvre du règlement sur le sport du canton de fribourg

Cosignataires:

	Nom	Prénom	Signature
11.	Pythou	Pau-Yvan	
12.	CLERC	Marie-Christine	
13.	ZÜRCHER	Dominique	
14.	Carrazzi	Karine	
15.	Penetroy	Berteau	
16.	Vallotiau	Floriane	
17.	Trümpler	Stefan	
18.	Naillard	Arnaud	
19.	MOREC	J-Baptiste	
*20.	Meuwly	François-Xavier	

* Si le nombre de cosignataires est supérieur à 10 veuillez remplir d'autres formulaires comme celui-ci en complétant la numérotation comme il convient

Art. 99 al. 4 RCG: "Le président demande à l'auteur de la question s'il est satisfait de la réponse du conseil communal. Si une question supplémentaire est posée par l'auteur de la question et qu'elle a trait au même objet, le conseil communal peut y répondre".

Art. 100 al. 1 RCG: "Le nom de l'auteur et l'objet des (...) questions qui n'ont pas été traitées séance tenante figurent à l'ordre du jour de la prochaine séance".

A remplir par le Bureau du Conseil général

Recevabilité? OUI : NON (à motiver)

Qualification formelle? Question : Comme question
(art. 100 RCG) (art. 103 RCG)





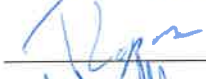



QUESTION

FORMULAIRE DE DÉPÔT (p. 2/2)

Auteur(s):

Objet:

Cosignataires:

	Nom	Prénom	Signature
21.	BEAUD	PATRICE	
22.	Pittet	Stephanie	
23.	Royce	Thierry	
24.	Dafflon	Nicolas	
25.	Codourey	Simon	
26.	Oberson	Stéphane	
27.			
28.			
29.			
30.			

* Si le nombre de cosignataires est supérieur à 10, veuillez remplir d'autres formulaires comme celui-ci en complétant la numérotation comme il convient

Art. 99 al. 4 RCG: "Le président demande à l'auteur de la question s'il est satisfait de la réponse du conseil communal. Si une question supplémentaire est posée par l'auteur de la question et qu'elle a trait au même objet, le conseil communal peut y répondre".

Art. 100 al. 1 RCG: "Le nom de l'auteur et l'objet des (...) questions qui n'ont pas été traitées séance tenante figurent à l'ordre du jour de la prochaine séance".

A remplir par le Bureau du Conseil général

Recevabilité? OUI : NON (à motiver)

Qualification formelle? Question : Comme question (art. 100 RCG) (art. 103 RCG)

